

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°2 du 13 janvier 2012

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté du 11 juin 2009 fixant la liste des emplois de conseiller pour l'action sociale de la défense.

Du 7 octobre 2011

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 11 juin 2009 fixant la liste des emplois de conseiller pour l'action sociale de la défense.

Du 7 octobre 2011

NOR D E F H 1 1 2 7 8 5 1 A

Texte modifié :

Arrêté du 11 juin 2009 (JO n° 135 du 13 juin 2009, texte n° 50 ; signalé au BOC 27/2009 ; BOEM 640.2.1).

Référence de publication : JO n° 246 du 22 octobre 2011, texte n° 4 ; signalé au BOC 2/2012.

Le ministre de la défense et des anciens combattants,

Vu le décret n° 2009-677 du 11 juin 2009 relatif à l'emploi de conseiller pour l'action sociale de la défense ;

Vu le décret n° 2009-678 du 11 juin 2009 fixant l'échelonnement indiciaire applicable à l'emploi de conseiller pour l'action sociale de la défense ;

Vu l'arrêté du 11 juin 2009 fixant le nombre d'emplois de conseiller pour l'action sociale de la défense ;

Vu l'arrêté du 11 juin 2009 fixant la liste des emplois de conseiller pour l'action sociale de la défense,

Arrête :

Art. 1er. Les dispositions de l'article 2. de l'arrêté du 11 juin 2009 fixant la liste des emplois de conseiller pour l'action sociale de la défense sont modifiées ainsi qu'il suit :

Sont supprimés à compter du 31 décembre 2011 les emplois de :

- conseiller technique de service social adjoint au directeur de l'action sociale de la marine à Toulon ;
- conseiller technique de service social adjoint au directeur de l'action sociale de la marine à Brest ;
- conseiller technique de service social adjoint au directeur de l'action sociale de l'armée de terre à Metz ;
- conseiller technique de service social adjoint au directeur de l'action sociale de l'armée de terre à Saint- Germain-en-Laye ;
- conseiller technique de service social adjoint au directeur de l'action sociale de l'armée de terre à Lyon ;
- conseiller technique de service social adjoint au directeur de l'action sociale de l'armée de terre à Bordeaux ;
- conseiller technique de service social adjoint au directeur de l'action sociale de l'armée de terre à Rennes ;

- conseiller technique de service social adjoint au directeur de l'action sociale de l'armée de l'air à Villacoublay ;
- conseiller technique de service social adjoint au directeur de l'action sociale de l'armée de l'air à Bordeaux-Mérignac.

Sont créés à compter du 1^{er} janvier 2012 les emplois de :

- conseiller technique de service social adjoint au chef du pôle ministériel d'action sociale de Rennes ;
- conseiller technique de service social adjoint au chef du pôle ministériel d'action sociale de Toulon ;
- conseiller technique de service social adjoint au chef du pôle ministériel d'action sociale de Brest ;
- conseiller technique de service social adjoint au chef du pôle ministériel d'action sociale de Metz ;
- conseiller technique de service social adjoint au chef du pôle ministériel d'action sociale de Saint-Germain-en-Laye ;
- conseiller technique de service social adjoint au chef du pôle ministériel d'action sociale de Lyon ;
- conseiller technique de service social adjoint au chef du pôle ministériel d'action sociale de Bordeaux ;
- conseiller technique de service social chargé de mission au profit de l'inspecteur technique des conseillers techniques et assistants de service social pour l'expertise des études en rapport avec les pratiques professionnelles ;
- conseiller technique de service social chargé des travaux de préfiguration de la mise en place du pôle ministériel d'action sociale de Rennes.

Art. 2. Le directeur des ressources humaines du ministère de la défense est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 7 octobre 2011.

Pour le ministre et par délégation :

Par empêchement du directeur des ressources humaines civiles du ministère de la défense :

La sous-directrice de la gestion ministérielle des ressources humaines civiles,

M. BATTESTINI.